



POUR INFORMATION

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam

1. Dans le rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration de la 295^e session en mars 2006 (document GB.295/9/1), le président du Sous-comité du bâtiment, s'exprimant au nom du sous-comité, avait indiqué que:

Les travaux entrepris à Dar es-Salaam devraient être achevés l'été prochain, dans les limites du budget fixé et avec seulement un léger retard résultant d'une pénurie de matériaux de construction.

2. En respectant cet objectif, la réception provisoire du bâtiment a eu lieu le 28 août 2006 et le protocole relatif aux travaux à terminer et aux retouches à effectuer a été signé par le constructeur et toutes les parties concernées. Il est prévu que la réception finale du bâtiment sera effectuée le 18 septembre 2006 par les représentants du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam, assistés par un architecte local. Il est également prévu que ce bureau déménagera alors dans ses nouveaux locaux au cours de la semaine suivante.
3. Le retard de deux mois accusé par la construction par rapport au plan initial est imputable à différentes raisons, en particulier aux importantes coupures d'électricité et d'eau intervenues sur le site pendant la construction ainsi qu'au retard dans la livraison de matériel et équipements achetés hors de la République-Unie de Tanzanie¹.
4. En ce qui concerne le coût de la construction, il a pu demeurer dans les limites de l'allocation budgétaire prévue malgré la forte augmentation du coût de certains matériaux, notamment l'acier et le ciment, ainsi que la dévaluation du dollar affectant les achats hors de la République-Unie de Tanzanie. D'autres dépenses, en particulier pour les nouvelles exigences de sécurité MOSS, vont s'ajouter au coût de la construction et seront financées comme habituellement par le budget ordinaire.
5. L'architecte local a parfaitement maîtrisé les travaux de construction et aucun accident n'est survenu sur le chantier.

Genève, le 22 septembre 2006.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.295/PFA/BS/1.

